

## DÉPARTEMENT DU GARD

### DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

#### COMMUNE DE JUNAS

#### SÉANCE DU 15 JUIN 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 10 + 3 procurations

Date de la convocation : 9 juin 2026

#### **Objet de la Délibération**

#### **CCAS2026-06-15-03 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures trente, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **M ROUSSEL Clément, Maire.**

**Présents** : M ROUSSEL Clément, Mme FOURNIER Paola, Mme COMBIER Delphine, Mme VICEDO Anne-Sophie, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian, Mme Aurélie MANUEL MIGAYROU, Mme Desamparados MARTINEZ, Mme Monique COLLIN

**Procuration** : Mme Claire DE HADJETLACHE à Mme Anne-Sophie FRETTEL-SORIN, Mme Madeleine BUCQUET à Mme Delphine COMBIER, Mme Béatrice VŒUX-MONIN à Mme Desemparos MARTINEZ.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Mme Bernadette MALTAVERNE

**Vu** l'article R123-19 du Code de l'action sociale et des familles, aux termes duquel le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale établit son règlement intérieur.

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le projet du règlement préalablement transmis à chacun de ses membres.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du CCAS. Il fixe notamment :

- Le rôle et les missions du CCAS,
- Son organisation administrative et son fonctionnement,
- Les règles relatives à la tenue des séances et à l'assiduité des administrateurs,
- Les pouvoirs et compétences en matière budgétaire,
- Les dispositions finales.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur et en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 030-263001265-20260615-CCAS2026061503-DE

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Centre Co  
Sociale de Junas, tel qu'annexé à la présente délibération.

Publié le 19/06/2026

Vote : **Oui à l'Unanimité**

Fait à Junas,  
Le 15 juin 2026

**Le Président,  
Clément ROUSSEL**



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

